

**TRADEMARK ASSIGNMENT**

Electronic Version v1.1  
 Stylesheet Version v1.1

<b>SUBMISSION TYPE:</b>	NEW ASSIGNMENT		
<b>NATURE OF CONVEYANCE:</b>	Change of legal entity		
<b>CONVEYING PARTY DATA</b>			
<b>Name</b>	<b>Formerly</b>	<b>Execution Date</b>	<b>Entity Type</b>
SPBI		01/19/2010	simplified joint stock company: FRANCE
<b>RECEIVING PARTY DATA</b>			
<b>Name:</b>	SPBI		
<b>Street Address:</b>	Parc d'Activites de l'Eraudiere		
<b>City:</b>	85170 Dompiere sur Yon		
<b>State/Country:</b>	FRANCE		
<b>Entity Type:</b>	JOINT STOCK COMPANY: FRANCE		
<b>PROPERTY NUMBERS Total: 2</b>			
<b>Property Type</b>	<b>Number</b>	<b>Word Mark</b>	
<b>Registration Number:</b>	1612863	OCEANIS	
<b>Registration Number:</b>	1303606	BENETEAU	
<b>CORRESPONDENCE DATA</b>			
<b>Fax Number:</b>	(949)760-9502		
	<i>Correspondence will be sent via US Mail when the fax attempt is unsuccessful.</i>		
<b>Phone:</b>	949-760-0404		
<b>Email:</b>	efiling@kmob.com		
<b>Correspondent Name:</b>	Andrew H. Simpson		
<b>Address Line 1:</b>	2040 Main Street, Fourteenth Floor		
<b>Address Line 4:</b>	Irvine, CALIFORNIA 92614		
<b>ATTORNEY DOCKET NUMBER:</b>	SANREL13.006TUS		
<b>DOMESTIC REPRESENTATIVE</b>			
<b>Name:</b>	Andrew H. Simpson		
<b>Address Line 1:</b>	2040 Main Street, Fourteenth Floor		
<b>Address Line 4:</b>	Irvine, CALIFORNIA 92614		

OP \$65.00 1612863

**TRADEMARK**

**900171276**

**REEL: 004275 FRAME: 0689**

NAME OF SUBMITTER:	Stacey R. Halpern
Signature:	/Stacey R. Halpern/
Date:	09/09/2010
<b>Total Attachments: 7</b> source=Board of Minutes of the company SPBI#page1.tif source=Board of Minutes of the company SPBI#page2.tif source=Board of Minutes of the company SPBI#page3.tif source=Board of Minutes of the company SPBI#page4.tif source=Board of Minutes of the company SPBI#page5.tif source=english#page1.tif source=english#page2.tif	

**PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 19 JANVIER 2010**

L'An Deux Mil Dix,  
Le Dix Neuf Janvier, à 15 heures,

Les actionnaires de la société SPBI, société par actions simplifiée au capital de 50.903.000 €, dont le siège social est Parc d'Activités de l'Eraudière à Dompierre sur Yon (85170), identifiée sous le n° 491 372 702 RCS La Roche sur Yon, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Mixte, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par chaque actionnaire présent, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Bruno CATHELINAIS préside la séance en sa qualité de Président.

Madame Annette ROUX et Monsieur Yves LYON-CAEN sont désignés comme scrutateurs ; Madame Yannick COICAUD-THOMAS est désignée comme secrétaire.

La société KPMG Audit, représentée par Mr Vincent Broyé et la société ATLANTIQUE REVISION CONSEIL, représentée par Mr Sébastien CAILLAUD, Commissaires aux Comptes, convoquées par lettre recommandée avec avis de réception, sont présentes.

Madame Françoise SIAUDEAU, Messieurs Thierry COUSSEAU, Didier PUAUD, David FOLLENFANT, et Michel CHOPIN, représentant le C.C.E., informés par courrier de la tenue de la présente Assemblée, sont présents. Monsieur Didier BERNARD est absent.

Monsieur le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les 7 actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 50.903.000 actions sur les 50.903.000 composant le capital de la société.

En conséquence, l'Assemblée Générale réunissant le quorum requis par la loi, tant en partie Ordinaire qu'en partie Extraordinaire, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'ordre du Jour de l'Assemblée Générale est le suivant :

Partie ordinaire (avant transformation)

- Examen et approbation des comptes de la société sur l'exercice clos le 31 août 2009
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.227-10 et suivants du Code de Commerce
- Affectation des résultats, fixation du dividende

Partie Extraordinaire

- Transformation de la SAS en SA à Conseil d'Administration
- Adoption des statuts sous sa nouvelle forme

Partie Ordinaire (après transformation)

- Nomination des membres du Conseil d'Administration
- Fixation des jetons de présence au Conseil d'Administration
- Poursuite des mandats des Commissaires aux comptes

- Pouvoirs pour formalités

Puis il rappelle que, conformément à la loi, ont été mis à la disposition des actionnaires présents les documents suivants :

- Texte de la lettre de convocation
- Feuille de présence à l'Assemblée
- Comptes de l'exercice clos le 31 août 2009, avec tous les documents y afférent,
- Rapport de gestion du Président
- Rapport du Président sur la partie Extraordinaire
- Rapports des Commissaires aux Comptes
- Texte des résolutions soumises à l'Assemblée
- Liste des associés
- Liste des mandataires sociaux
- Liste des conventions
- Statuts de la société (avant et après transformation)

Monsieur le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, et donne lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport sur la partie Extraordinaire, puis les Commissaires aux Comptes font part de leurs propres rapports.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président fait procéder au vote des résolutions :

### **1<sup>ère</sup> RESOLUTION ORDINAIRE**

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 Août 2009, l'Assemblée Générale déclare approuver les comptes de l'exercice, tels qu'ils lui sont présentés, et qui font apparaître un résultat négatif de 28.517.284,98 €.

Cette approbation comporte celle des dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des Impôts réintégré au résultat fiscal de l'exercice pour un montant de 29.556 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **2<sup>ème</sup> RESOLUTION ORDINAIRE**

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve sans réserve les conventions qui y sont relatées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **3<sup>ème</sup> RESOLUTION ORDINAIRE**

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 août 2009 de la manière suivante :

- Report à nouveau négatif - 28.517.284,98 €

pour le porter de 0 € à - 28.517.284,98 €.

En conséquence, aucun dividende ne sera distribué au titre de cet exercice.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **4<sup>ème</sup> RESOLUTION EXTRAORDINAIRE**

Après avoir entendu la lecture du Rapport extraordinaire du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes confirmant que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social, l'assemblée générale, constatant que toutes les autres conditions légales sont remplies, décide la transformation de la société en société anonyme à compter de ce jour sans création d'un être moral nouveau.

Sous sa nouvelle forme, la société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés anonymes et par les nouveaux statuts ci-après établis.

La société conservant sa personnalité juridique continue donc d'exister sous sa forme nouvelle sans aucun changement dans son actif ni dans son passif, entre les titulaires actuels d'actions composant le capital social.

Son objet sera étendu aux activités se rapportant à l'activité EYB, c'est-à-dire l'intermédiation pour centraliser, promouvoir et présenter les produits et les services de location de ses clients sous une présentation standardisée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **5<sup>ème</sup> RESOLUTION EXTRAORDINAIRE**

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale des actionnaires décide d'adopter, à compter de ce jour, les statuts de la société sous sa forme anonyme conformément au texte dont il a été donné lecture et dont une copie demeurera annexée au présent procès-verbal après signature.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **6<sup>ème</sup> RESOLUTION ORDINAIRE**

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de nommer en qualité d'administrateurs de la société, sous sa forme nouvelle, dans les termes et sous les conditions prévus par les statuts de la société sous sa forme nouvelle, pour une durée de 3 ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012 :

--- Madame Annette ROUX  
Née le 4-08-1942 à St Gilles Croix de Vie (85)  
Demeurant 47 quai d'Orsay, 75007 PARIS

- Monsieur Yves LYON-CAEN  
Né le 29.06-1950 à Paris (75)  
Demeurant 14 rue du Cherche Midi, 75006 PARIS
- Monsieur Bruno CATHELINAIS  
Né le 24-12-1956 à Nantes (44)  
Demeurant 28 avenue Camus, 44000 Nantes
- Monsieur Yvon BENETEAU  
Né le 20-06-1950 à St Gilles Croix de vie (85)  
Demeurant 5 chemin du Parc, 85300 SOULLANS
- Monsieur Dieter GUST  
Né le 21-03-1955 à Gomaringen (Allemagne)  
Demeurant 3 rue du Stade Municipal, 33310 LORMONT
- Monsieur Henri BRISSE  
Né le 01-01-1962 à Châteauroux (36)  
Demeurant 16 rue du Puits d'Enfer – 85180 LE CHATEAU D'OLONNE
- Monsieur Jean-Paul CHAPELEAU  
Né le 30-01-1958 à Chavagnes en Pailers (85)  
Demeurant 14 Benaston, 85250 CHAVAGNES EN PAILLERS
- Monsieur Paul RAMPINI  
Né le 08-05-1962 à Casablanca (Maroc)  
Demeurant Les Saulzes, 85300 SALLERTAINE
- Monsieur Jean-Louis CAUSSIN  
Né le 7-04-1945 à Neuilly sur Seine (92)  
Demeurant 6 rue Vineuse, 75116 PARIS
- BENETEAU S.A.  
Les Embruns, 16 boulevard de la mer, 85803 ST GILLES CROIX DE VIE  
RCS La Roche sur Yon n° 487 080 194  
Représentée par Monsieur Luc DUPE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

#### **7<sup>ème</sup> RESOLUTION ORDINAIRE**

L'Assemblée Générale décide d'attribuer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence pour l'exercice actuellement en cours, une somme de 49.500 € que le Conseil se répartira comme il l'entend.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**8<sup>ème</sup> RESOLUTION ORDINAIRE**

L'Assemblée Générale des actionnaires confirme la poursuite jusqu'au terme de leur mandat des Commissaires aux Comptes actuellement en fonction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**9<sup>ème</sup> RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour effectuer toutes formalités et faire valoir ce que de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal pour faire et valoir ce que de droit.

*Copie certifiée conforme*  
*Le Président Directeur Général*  
*Bruno BATHELINAIS*

Enregistré à SIE-C ENREGISTREMENT LA ROCHE/YON  
Le 29/03/2010 BORDEREAU n°2010/326 Case n°3  
Enregistrement : 125 € Pénalités : 14 €  
Total liquidé : cent trente-neuf euros  
Montant reçu : cent trente-neuf euros  
L'Agent

*Nadine DURAND*  
*Agent principal des Impôts*

## **Minutes of the combined general meeting held on 19th January 2010**

At 3pm on 19th January 2010, the shareholders of SPBI, a simplified corporation (*société par actions simplifiée*) capitalised at €50,903,000, headquartered at Parc d'Activités de l'Eraudière, 85170 Dompierre-sur-Yon, and identified under No. 491 372 702 RCS La Roche-sur-Yon, assembled at the head office for a combined general meeting summoned by the Chairman.

(...)

The Chairman then reminded the meeting of the agenda:

(...)

### **Extraordinary part**

- Conversion of the simplified corporation (*société par actions simplifiée*) into a limited company with a board of directors (*société anonyme à conseil d'administration*)
- Adoption of the articles of association for the new company form

(...)

### **Fourth extraordinary resolution**

Having heard the Chairman's extraordinary report and the auditors' report confirming that the shareholders' equity is at least equal to the share capital, the general meeting, acknowledging that all the other statutory conditions are fulfilled, decides to convert the company into a limited company (*société anonyme*), with effect from today, without creating a new legal entity. In its new form, the company will be governed by the operative statutory and regulatory provisions concerning limited companies (*sociétés anonymes*) and by the new articles of association to be adopted. Since the company retains its legal personality it will continue to exist in its new form, without any change to its assets or liabilities, between the current holders of the shares forming the share capital. The corporate aims will be extended to activities relating to the EYB business, i.e. intermediation to centralise, promote and present its customers' hire products and services in a standardised presentation.

This resolution was passed unanimously.

### **Fifth extraordinary resolution**

As a result of the previous resolution, the shareholders' general meeting decides to adopt, with effect from today, the articles of association of the company in the form of a limited company (*société anonyme*) in accordance with the text that has been read out, a copy of which will be appended to the minutes of the meeting after signing.

This resolution was passed unanimously.

(...)

Since there was no further business on the agenda and no one else asked to take the floor, the Chairman declared the meeting closed.



These minutes were drawn up of the above proceedings for all legal purposes.

Certified true copy

*(Signature)*

Bruno Cathelinais,  
Chairman and Managing Director

Registered at La Roche-sur-Yon business taxation department C, registration,  
on 29th March 2010, form No. 2010/326, box No. 3

Registration: €125 Penalties: €14

Total payable: one hundred and thirty-nine euros

Amount received: one hundred and thirty-nine euros

*(Signature)*

Nadine Durand,  
Chief tax officer